

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 8 mars 2010, à 20 heures, au Centre communautaire Le Trivent.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : **Sarah Guay-Tremblay, district 1**
Céline Jobin, district 4

Messieurs les conseillers:

Jacques Levac, district 2
Francis Côté, district 3
Harmel L'Écuyer, district 5
François Chabot, district 6

Formant quorum sous la présidence de **Monsieur Gilbert Thomassin, maire.**

Est aussi présent le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Gaétan Bussières.

045-10 **Ouverture de la séance ordinaire**

À 20 heures, Monsieur le maire Gilbert Thomassin déclare l'ouverture de la séance ordinaire.

046-10 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FRANÇOIS CHABOT ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que ci-dessous rédigé :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance ordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2010;
4. Adoption des comptes du mois de février 2010;
5. Adoption du règlement n° 599-10 - Règlement définissant les modalités de nouveaux branchements d'aqueduc et d'égout;
6. Adoption du règlement n° 600-10 - Règlement définissant la construction, l'aménagement, la réparation, l'entretien d'un ponceau (entrée charretière) et de fermeture de fossé;
7. **Période de questions;**
8. Adoption du règlement n° 601-10 - Règlement autorisant la signature de l'entente modifiant l'entente concernant la cour municipale commune de la Ville de Saint-Raymond;
9. Adoption du premier projet de règlement n° 603-10 - Règlement amendant le règlement de lotissement numéro 456-04;
10. Adoption du projet de règlement n° 604-10 - Règlement amendant le plan d'urbanisme numéro 454-04;
11. Adoption du premier projet de règlement n° 605-10 - Règlement amendant le règlement de zonage numéro 455-04;
12. Date assemblée de consultations publiques pour les règlements 603-10, 604-10 et 605-10;
13. Adoption du règlement n° 606-10 - Règlement régissant les matières résiduelles 548-08;
14. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux de construction et d'aménagement d'un terrain de soccer et d'un bâtiment de service;

15. Avis de motion – Modification au règlement établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2010;
16. Désignation fonctionnaire pour émission de constats d'infraction pour toutes infractions aux règlements 599-10 et 600-10;
17. Acquisition d'un immeuble pour l'aménagement d'une piste cyclable;
18. Acquisition ou expropriation en raison de l'aménagement et la construction d'un bassin d'épuration – lot 181-P;
19. Octroi de contrat à *Dura-Lignes* pour le marquage de la chaussée;
20. Octroi de contrat à *Charles Trudel inc.* pour le balayage de rues;
21. Octroi de contrat à *SEBCI* pour l'arrosage et l'épandage d'abat poussière;
22. Octroi de mandat *BPR-Infrastructures inc.* – Demande de budget additionnel;
23. Octroi de contrat *Poly-énergie* – Entretien du réseau d'éclairage public;
24. Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques;
25. Embauche de Madame Marie-Ève Joubert au poste de coordonnatrice à la vie communautaire (contrat 1 an);
26. Vente items de la Municipalité;
27. Autorisation de signature – Fête Nationale;
28. Réseau Biblio – Désignation d'un représentant de la bibliothèque municipale;

Affaires Nouvelles :

29. Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

047-10 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2010

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE SARAH GUAY-TREMBLAY ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2010 soit adopté et signé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

048-10 Adoption des comptes du mois de février 2010

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE CÉLINE JOBIN ET RÉSOLU :

QUE le bordereau numéro 2010-02 de février 2010 au montant de 829 997,90 \$ soit accepté et payé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

049-10 Adoption du règlement n° 599-10 - Règlement définissant les modalités de nouveaux branchements d'aqueduc et d'égout

Tous déclarent avoir lu le règlement n° 599-10 et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 599-10 ayant pour titre « *Règlement définissant les modalités de branchements d'aqueduc et d'égout* » soit adopté et signé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

050-10 **Adoption du règlement n° 600-10 - Règlement définissant la construction, l'aménagement, la réparation, l'entretien d'un ponceau (entrée charretière) et de fermeture de fossé**

Tous déclarent avoir lu le règlement n° 600-10 et renoncent à sa lecture.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FRANCIS CÔTÉ
ET RÉSOLU :**

QUE le règlement n° 599-10 ayant pour titre « *Règlement définissant la construction, l'aménagement, la réparation, l'entretien d'un ponceau (entrée charretière) et de fermeture de fossé* » soit adopté et signé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

051-10 **Période de questions**

Monsieur le maire Gilbert Thomassin invite les citoyen(ne)s présent(e)s à poser leurs questions, qui sera d'une durée maximale de trente (30) minutes tel que prévu au règlement n° 386-98.

Un document a été déposé au conseil.

Les questions posées par les citoyen(ne)s présent(e)s ont été répondues.

052-10 **Adoption du règlement n° 601-10 - Règlement autorisant la signature de l'entente modifiant l'entente concernant la cour municipale commune de la Ville de Saint-Raymond**

Tous déclarent avoir lu le règlement n° 601-10 et renoncent à sa lecture.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JACQUES LEVAC
ET RÉSOLU :**

QUE le règlement n° 601-10 ayant pour titre « *Règlement autorisant la signature de l'entente modifiant l'entente concernant la cour municipale commune de la Ville de Saint-Raymond* » soit adopté et signé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

053-10 **Adoption du premier projet de règlement n° 603-10 - Règlement amendant le règlement de lotissement numéro 456-04**

Tous déclarent avoir lu le règlement n° 603-10 et renoncent à sa lecture.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER
ET RÉSOLU :**

QUE le règlement n° 603-10 ayant pour titre « *Règlement amendant le règlement de lotissement numéro 456-04* » soit adopté et signé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

054-10 **Adoption du projet de règlement n° 604-10 - Règlement amendant le plan d'urbanisme numéro 454-04**

Tous déclarent avoir lu le règlement n° 604-10 et renoncent à sa lecture.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER
ET RÉSOLU :**

QUE le règlement n° 604-10 ayant pour titre « *Règlement*

amendant le plan d'urbanisme numéro 454-04» soit adopté et signé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

055-10 Adoption du premier projet de règlement n° 605-10 - Règlement amendant le règlement de zonage numéro 455-04

Tous déclarent avoir lu le règlement n° 605-10 et renoncent à sa lecture.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER
ET RÉSOLU :**

QUE le règlement n° 605-10 ayant pour titre « *Règlement amendant le règlement de zonage numéro 455-04* » soit adopté et signé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

056-10 Date assemblée de consultations publiques pour les règlements 603-10, 604-10 et 605-10

CONSIDÉRANT qu'une date doit être fixée pour l'assemblée de consultations publiques pour les règlements numéros : 603-10, 604-10 et 605-10

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER
ET RÉSOLU :**

QUE la date de l'assemblée de consultation publique soit le mardi 6 avril 18 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

057-10 Adoption du règlement n° 606-10 - Règlement régissant les matières résiduelles 548-08

Tous déclarent avoir lu le règlement n° 606-10 et renoncent à sa lecture.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE SARAH
GUAY-TREMBLAY
ET RÉSOLU :**

QUE le règlement n° 606-10 ayant pour titre « *Règlement régissant les matières résiduelles 548-08* » soit adopté et signé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

058-10 Avis de motion - Règlement décrétant des travaux de construction et d'aménagement d'un terrain de soccer et d'un bâtiment de service

MME LA CONSEILLÈRE CÉLINE JOBIN donne avis par la présente que sera présenté à une séance ultérieure un règlement décrétant des travaux de construction et d'aménagement d'un terrain de soccer et d'un bâtiment de service.

059-10 Avis de motion - Modification au règlement établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2010

M. LE CONSEILLER JACQUES LEVAC donne avis par la présente que sera présenté à une séance ultérieure un règlement modifiant au règlement établissant les taux de taxes et la tarification des différents

services pour l'année 2010.

060-10 Désignation fonctionnaire pour émission de constats d'infraction pour toutes infractions aux règlements 599-10 et 600-10

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FRANÇOIS CHABOT ET RÉSOLU :

QUE le directeur des travaux publics, le contremaître et l'opérateur des eaux usées soient nommés, pour être en charge des règlements 599-10 et 600-10 et peuvent à ce titre émettre et délivrer des constats d'infraction pour toutes infractions à ces règlements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

061-10 Acquisition d'un immeuble pour l'aménagement d'une piste cyclable

CONSIDÉRANT que la Municipalité a besoin, à cette fin, d'acquérir, de gré à gré ou par voie d'expropriation, une partie du lot 179, du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Brigitte-de-Laval, dans la circonscription foncière de Montmorency, d'une superficie de 165,6 mètres carrés, telle que délimités par monsieur Christian Lagacé, arpenteur-géomètre, au plan et à la description technique préparés en date du 11 juillet 2007 et portant le numéro 772 de ses minutes;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FRANCIS CÔTÉ ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité acquiert, de gré à gré ou par voie d'expropriation, le terrain constitué d'une partie du lot 179 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Brigitte-de-Laval, dans la circonscription foncière de Montmorency, d'une superficie de 165,6 mètres carrés, telle que délimitées par l'arpenteur-géomètre Christian Lagacé, au plan et à la description technique préparés en date du 11 juillet 2007 et portant le numéro 772 de ses minutes;

QUE l'acquisition de ce terrain est faite pour une fin municipale, soit l'aménagement d'une piste cyclable sur le territoire de la municipalité;

QUE la Municipalité mandate ses conseillers juridiques, soit ceux de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay, afin d'entreprendre les procédures d'expropriation pour l'acquisition de ce terrain et la réalisation de toutes les étapes nécessaires ou utiles au cheminement du processus d'expropriation;

QUE la Municipalité approprie les deniers nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

062-10 Acquisition ou expropriation en raison de l'aménagement et la construction d'un bassin d'épuration – lot 181-P

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit procéder à l'aménagement et à la construction d'un bassin d'épuration sur **le lot 181-P** au cadastre de la paroisse de Sainte-Brigitte-de-Laval;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans le contexte de travaux visant l'aménagement d'un bassin rue sur **le lot 181-P**, de procéder à l'acquisition du lot **181-P**, du cadastre de

la paroisse de Sainte-Brigitte-de-Laval, tel que présenté au plan et dans la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre, Bernard Lemay, en date du 18 novembre 2009, portant le numéro 23 444 de ses minutes, d'une superficie totale de 6 453,3 mètres carrés, pour l'aménagement et la construction d'un bassin d'épuration;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, à ces fins, de procéder à l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, du lot **181-P**, du cadastre de la paroisse de Sainte-Brigitte-de-Laval, en mandatant les procureurs de la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité procède à l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, du **lot 181-P**, au cadastre de la paroisse de Sainte-Brigitte-de-Laval, d'une superficie de 6 453,3 mètres carrés, tel que présenté au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre, Bernard Lemay, en date du 18 novembre 2009, et portant le numéro 23 444 de ses minutes, et joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante, lesdites parcelles de terrain étant nécessaire pour des fins d'utilité publique, plus particulièrement pour l'aménagement et la construction d'un bassin d'épuration;

QUE la Municipalité mandate, advenant l'insuccès de la négociation avec le propriétaire concerné, les avocats de la firme *Tremblay Bois Mignault Lemay* pour entreprendre les procédures d'expropriation nécessaires à l'acquisition de ces parcelles de terrain;

QUE messieurs le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, tous les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

063-10 Octroi de contrat à *Dura-Lignes* pour le marquage de la chaussée

CONSIDÉRANT les différentes offres de services reçues suite à une demande de prix :

| Fournisseurs | Coût (avant taxes) |
|---------------------|---------------------------|
| Dura-lignes | 28 805,10 \$ / 3 ans |
| Parmalignes | - |
| Lignes Maska | - |

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JACQUES LEVAC ET RÉSOLU :

QU' un contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Dura-Lignes*, pour une durée de trois (3) ans, pour le marquage de la chaussée et du stationnement de la Municipalité, pour un montant n'excédant pas 28 805,10 \$ (avant les taxes applicables) pour trois (3) ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

064-10 Octroi de contrat à *Charles Trudel inc.* pour le balayage de rues

CONSIDÉRANT les différentes offres de services reçues suite à une

demande de prix :

| Fournisseurs | Coût (avant taxes) |
|------------------------|---------------------------|
| Charles Trudel inc. | 26 850,00 \$ |
| Pavage Rolland Fortier | - |
| P.E.B. | - |

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE CÉLINE JOBIN
ET RÉSOLU :**

QU' un contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Charles Trudel inc.*, pour une durée de un (1) an, pour le balayage de rues, pour un montant n'excédant pas 26 850,00 \$ (avant les taxes applicables) pour un (1) an.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**065-10 Octroi de contrat à *SEBCI* pour l'arrosage et l'épandage d'abat
poussière**

CONSIDÉRANT les différentes offres de services reçues suite à une demande de prix :

| Fournisseurs | Coût (avant taxes) |
|---------------------|---------------------------|
| SEBCI | 13 108,00 \$ |
| Multi Routes inc. | 13 920,00 \$ |

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FRANCIS CÔTÉ
ET RÉSOLU :**

QU' un contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit *SEBCI*, pour une durée de un (1) an, pour l'arrosage et l'épandage d'abat poussière pour un montant n'excédant pas 13108,00 \$ (avant les taxes applicables) pour un (1) an.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**066-10 Octroi de mandat *BPR-Infrastructures inc.* – Demande de budget
additionnel**

CONSIDÉRANT l'offre de services n° 03586 (10 BA) de la firme *BPR - Infrastructures inc.*

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FRANÇOIS CHABOT
ET RÉSOLU :**

QUE soit mandatée la firme *BPR – Infrastructure inc.*, considérant une demande de budget additionnel pour la préparation des plans et devis pour le puits d'eau potable SBL-4, pour la somme de 16 750 \$ (avant les taxes applicables).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**067-10 Octroi de contrat *Poly-énergie* – Entretien du réseau d'éclairage
public**

CONSIDÉRANT les différentes offres de services reçues suite à une demande de prix :

| Fournisseurs | Coût (avant taxes) |
|----------------------|---------------------------|
| Poly-énergie | 16 704,00 \$ (2 ans) |
| Turcotte (1989) inc. | - |

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JACQUES LEVAC

ET RÉSOLU :

QU' un contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Poly-énergie*, pour une durée de deux (2) ans, pour l'entretien de réseau d'éclairage public, pour un montant n'excédant pas 16 704,00 \$ (avant les taxes applicables) pour deux (2) ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

068-10

Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244-73 et 244-74 de la Loi sur la fiscalité municipale et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

ATTENDU QUE la municipalité désire que les sommes perçues soient transférées à son centre 9-1-1 dès que possible;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FRANCIS CÔTÉ
ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible à CAUCA (*Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches*) dont le siège social est situé au 485, boulevard Renault, Beauceville (Québec) G5X 3P5 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet délibératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

069-10

Embauche de Madame Marie-Ève Joubert au poste de coordonnatrice à la vie communautaire

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE CÉLINE JOBIN
ET RÉSOLU :**

QUE ce conseil procède à l'embauche de Madame Marie-Ève Joubert, au poste de coordonnatrice à la vie communautaire, pour un contrat d'une durée de un (1) an, selon les dispositions du Manuel regroupant les conditions de travail des employés qui lui sont attribuables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

070-10

Vente items de la Municipalité

QUE la Municipalité désire se départir de bien ou d'équipement dont elle n'a plus besoin soient :

| Numéro | Description |
|---------------|------------------------------|
| VENTE 2010-01 | Camion International Paystar |

| | |
|---------------|--|
| VENTE 2010-02 | Boîte dompteur 12' X 28'' avec cylindre hydraulique |
| VENTE 2010-03 | Camion de pompier (Autopompe) Spartan Custom Truck, Thibault CF200, 1980 |

QUE nous procéderons par appel d'offre et que le plus haut soumissionnaire sera retenu;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE SARAH GUAY-TREMBLAY ET RÉSOLU :

DE vendre ces biens au plus haut soumissionnaire conforme selon l'article désiré;

D' autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents nécessaires à la disposition de ces biens et équipements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

071-10 Autorisation de signatures – Fête Nationale

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE CÉLINE JOBIN ET RÉSOLU :

QUE madame Nathalie Gagnon, directrice des loisirs, soit autorisée à signer le formulaire de demande de subvention auprès de la Société Nationale des Québécois pour les célébrations de la Fête nationale 2010.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

072-10 Réseau Biblio – Désignation d'un représentant de la bibliothèque municipale

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JACQUES LEVAC ET RÉSOLU :

QUE Madame Nathalie Gagnon, directrice des Loisirs soit désignée comme représentante de la bibliothèque municipale auprès du Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Affaires nouvelles :

073-10 Levée ou ajournement de la séance ordinaire

IL EST PROPOSÉ, À 20 H 55, PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER ET RÉSOLU :

DE lever la séance ordinaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal.

GILBERT THOMASSIN
Maire

GAÉTAN BUSSIÈRES
Directeur général et
secrétaire-trésorier